



COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Décembre 2015

Convocation en date du 27 Novembre 2015

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 25 septembre 2015.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoints, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI Mme CHEVALORE, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Conseillers Municipaux.

Monsieur Jordan ALLARD a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° 2015 – 0712 -36

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT SIEA LUDON-MACAU-LABARDE – PORTE A CONNAISSANCE

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport pour l'année 2014 présenté par Monsieur Gil PILONORD et après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des Services Eau et Assainissement pour l'année 2014.

DELIBERATION N°2015-0712-37

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, ET PROTECTION INCENDIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE

Une réflexion sur le transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, et protection incendie à la CDC Médoc-Estuaire souhaité au 1er juillet 2016, a été ainsi envisagée en vue de répondre notamment aux objectifs suivants :

- maintenir ou améliorer pour tous un service de qualité à un prix optimisé en mutualisant les savoir-faire,
- maintenir ou améliorer la qualité de tous les rejets en eau dans les milieux naturels,
- mettre en place une vision globale et volontariste pour répondre aux objectifs réglementaires en matière de qualité sanitaire des eaux et de « bon état écologique des eaux », en prenant en compte toutes les évolutions techniques et législatives

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

APPROUVE l'intégration des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif et protection incendie dans les statuts de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

REGRETTE que la compétence eau pluviale ne soit pas intégrée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION N° 2015-0712-38

**ADHESION AU SDEEG : TRANSFERT COMPETENCE DISTRIBUTION PUBLIQUE EN GAZ NATUREL
NOMINATION D'UN DELEGUE**

Suite à l'adhésion de la commune de Labarde au groupement de commande pour l'achat d'énergie, et de fourniture en gaz naturel par délibération en date du 10 février 2015, et afin d'offrir une meilleure qualité de service public, Monsieur le Maire propose, que la commune de Labarde transfère la compétence de la distribution publique en gaz naturel au SDEEG et qu'il y a lieu de nommer un délégué représentant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

DECIDE de transférer la compétence suivante au SDEEG :

Distribution publique en gaz naturel

DESIGNE Monsieur FONMATY Matthieu délégué pour siéger au Comité Syndical du SDEEG

DELIBERATION N° 2015-0712-39

**BROYEUR A DECHETS VERTS – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION – AUTORISATION DE
SIGNER**

Afin de réduire les quantités de déchets verts collectés sur les déchèteries communautaires et favoriser leur valorisation à la source, la communauté de communes souhaite mettre à disposition, des communes de son territoire, un matériel mutualisé pour le broyage des déchets issus de l'entretien des espaces verts.

Pour cela, il est nécessaire de définir les conditions de mise à disposition de ce broyeur à déchets verts par la Communauté de Communes auprès de ses communes adhérentes, les droits et obligations respectifs des parties ainsi que les conditions tarifaires de location. Une convention a été rédigée en ce sens

Cette convention sera revue annuellement

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts, fixant les modalités de la réservation du matériel.

DELIBERATION 2015-0712-40

AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION CDC

Monsieur le Maire fait une présentation du projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire ;

Demande à l'assemblée d'émettre un avis sur le schéma tel qu'il est proposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire

FINANCES

DELIBERATION N° 2015-0712-41

TAP : ASSOCIATION QI GONG Médoc

RENOUVELLEMENT CONVENTION SEANCE 1H30 = 35€

Evelyne Dupuy rappelle le principe du Projet Éducatif Territorial et fait part de la participation financière renouvelée cette année de la CAF et de l'État dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. À ce titre, elle rappelle l'intervention de Mme Sylvie LABOYRIE, enseignante de Qi Gong et Yang Sheng qui avait proposé ses prestations à titre gracieux pour une première période d'essai au TAP du 05 mai 2015 jusqu'aux vacances scolaires d'été.

Depuis le 7 septembre 2015, suite au succès de ces prestations auprès des enfants, nous avons décidé de renouveler l'activité. Elle intervient donc tous les jeudis de 15h20 à 16h50, jusqu'à la fin de l'année scolaire, séance de 1h30 au tarif de 35€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention des Temps d'Activité périscolaire avec l'association QI GONG Médoc fixant les modalités et le prix de la séance pour un montant de 35€

DELIBERATION N° 2015-0712-42

PROJET TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDES DE SUBVENTION

Il est prévu des travaux d'aménagement du bourg, pour la sécurité routière au niveau de l'accès à l'école, à partir du Chemin de la Laurina jusqu'à l'Allée du Moulin,

Monsieur le Maire demande d'adopter ce projet

D'approuver le plan de financement

De l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016

De l'autoriser à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental

De solliciter la 2ème partie de la subvention au titre de la Réserve parlementaire, accordée en 2015 par Mme Pascale GOT, Députée

De solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 à M. PINTAT Xavier, Sénateur

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 87475.30€ H.T

Son financement serait le suivant :

PROJET	DEPENSES	SUBVENTIONS	MONTANT
TRAVAUX VOIRIE	87475.30 HT	DETR 25%	21868.82 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 15%	13121.30 €
		RESERVE PARLEMENTAIRE	1300 €
		AUTOFINANCEMENT	51185.18 €
TOTAL	87475.30 H.T	TOTAL	87475.30 H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à projet.



Question diverse :

Digue de Issan : suite

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec le Préfet concernant l'étude d'impact de la digue d'Issan. Cette étude démontre qu'une hauteur de digue de 4.35m serait possible pour limiter les débordements. Cette même étude sera présentée à la DDTM le 16 décembre prochain. En attente de la visite sur les lieux de Monsieur le Préfet vers la fin du mois de décembre.

Fin de séance à 22h10

Séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2015
Convocation en date du 28 novembre 2015

.....

Clôture de la séance à vingt deux heure

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M. Allard J.	M. Fabri E.

Mme Troquereau S.	Mme Chevalore E	M. Bares Y.	M. Legallais V.
	Procuration M. Fonmarty		

M. Lefoll F.